Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261119-DCC26_126-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ASSEMBLEES

DCC26-126

OBJET : MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRI DES ORDURES MÉNAGÈRES (SMICTOM) SUD-EST 35

Monsieur Christian SORIEUX, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Par délibération n° DCC26-061 du 28 avril 2026, le Conseil communautaire a élu les représentants de Roche aux Fées Communauté au sein des différents syndicats, dont le Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères du sud-est d'Ille-et-Vilaine (SMICTOM Sud-Est 35).

- Au titre de la commune du Theil-de-Bretagne, Mme Muriel HÉLARY a été élue déléguée titulaire et M. Mathieu AIRAULT délégué suppléant.
- Et pour la commune de Coësmes, Mme Cindy THIERY a été élue déléguée titulaire et M. Yannick COLLIOT délégué suppléant.

2. MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU THEIL-DE-BRETAGNE ET DE COESMES

- À la suite du départ de Mme Muriel HÉLARY du conseil municipal du Theil-de-Bretagne, il convient de pourvoir à son remplacement au sein du SMICTOM Sud-Est 35.

  Il est proposé d'élire M. Mathieu AIRAULT, actuellement délégué suppléant, en qualité de délégué titulaire, et Mme Émilie LOUVEL en qualité de déléguée suppléante.

COMMUNE	FONCTION	DESIGNATION DU 28 AVRIL 2026	PROPOSITION DE REMPLACEMENT
Le Theil-de-Bretagne	Titulaire	Mme Muriel HÉLARY	M. Mathieu AIRAULT
Le Theil-de-Bretagne	Suppléant	M. Mathieu AIRAULT	Mme Émilie LOUVEL

- Par ailleurs, à la suite de la démission de la maire de Coësmes et de l'organisation de nouvelles élections municipales, il convient également d'actualiser la représentation de cette commune au sein du SMICTOM Sud-Est 35.

  Il est ainsi proposé de procéder au remplacement de Mme Cindy THIERY, précédemment désignée au titre de la commune de Coësmes.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261119-DCC26_126-DE

COMMUNE	FONCTION	DESIGNATION DU 28 AVRIL 2026	PROPOSITION DE REMPLACEMENT
Coësmes	Titulaire	Mme Cindy THIERRY	M. Thomas LOCUS
Coësmes	Suppléant	M. Yannick COLLIOT	M. Yannick COLLIOT

Ces modifications n'affectent ni le nombre de sièges attribués à Roche aux Fées Communauté, ni les autres désignations intervenues le 28 avril 2026.

3. MODALITÉS DE DEROULEMENT DES ELECTIONS

Les représentants sont élus par le Conseil communautaire, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et aux statuts du SMICTOM Sud-Est 35.

Les représentants de Roche aux Fées Communauté sont élus :

- au scrutin **uninominal** (pas de scrutin de liste),
- au **scrutin secret**,
- à la **majorité absolue aux 2 premiers tours**,
- à la **majorité relative au troisième tour**,
- en cas d'égalité, le **plus âgé est élu.**

Le Conseil communautaire peut décider, **à l'unanimité**, de ne pas recourir au scrutin secret (article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales).

4. DEROULE DU SCRUTIN

Pour chaque syndicat :

- il est procédé à l'élection des délégués **titulaires**, puis des **suppléants** ;
- l'élection se fait **poste par poste** (scrutin uninominal) ;
- aucun acte de candidature formel n'est requis.

5. RESULTAT DES SCRUTINS (PROCES-VERBAL)

Rappel des conditions de vote :

RAPPEL : Nombre de membres composant le Conseil communautaire :	**43**
Nombre de conseillers présents :	**37**
A AJOUTER : Nombre de pouvoirs :	**2**
A DEDUIRE : Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	**0**
Nombre de votants :	**39**

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261119-DCC26_126-DE

Résultats des élections :

	SIEGE A POURVOIR	CANDIDATS	VOTANTS	SUFFRAGES EXPRIMES	MAJORITE ABSOLUE	VOIX	TOUR
LE THEIL DE BRETAGNE	Titulaire	M. Mathieu AIRAULT	39	39	20	39	1er
	Suppléante	Mme Émilie LOUVEL	39	39	20	39	1er
COESMES	Titulaire	M. Thomas LOUIS	39	39	20	39	1er
	Suppléant	M. COLLIOT Yannick	39	39	20	39	1er

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-7, L2121-21 et L5211-1 et L5711-1,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 avril 2026 relative à l'élection des représentants dans les différents syndicats (n° DCC26-061),

Vu le procès-verbal des élections,

Vu les résultats des scrutins,

Il vous est proposé :

- *De **déroger** au **scrutin secret** pour **l'élection des représentants(es) dans les syndicats mixtes** ;*
- *De **désigner** comme **délégués de Roche aux Fées Communauté, au titre de la commune du Theil de Bretagne et de Coësmes,** qui siègeront au sein **du syndicat ci-après,** pour toute la durée du mandat communautaire sauf modification ou cessation de fonctions **:***

Syndicat	*Commune*	*Délégué(e) titulaire*	*Délégué(e) suppléant(e)*
Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères du sud-est d'Ille-et-Vilaine (SMICTOM)	***LE THEIL DE BRETAGNE***	*M. Mathieu AIRAULT*	*Mme Émilie LOUVEL*
	COESMES	*M. Thomas LOUIS*	*M. Yannick COLLIOT*

- *De préciser que les autres représentants désignés par la délibération du 28 avril 2026 susvisée demeurent inchangés.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261119-DCC26_126-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 6 novembre 2026, s'est réuni le 17 novembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Madame Chrystelle BADOUD, Conseillère communautaire de Martigné-Ferchaud.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET, Mme Nelly TANVERT
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, Mme Emmanuelle CLOUET, M Cyprien ESNAULT, Mme Lucie FILEAUX, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Pascaline MARION, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, Mme Annick PERON
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

ESSE	Mme Yvette SAULNIER
JANZE	M Gaston GUAIS *(donne pouvoir à Mme Lucie FILEAUX)*
	M Jonathan HOUILLOT, Mme Jennifer MAILLARD
RETIERS	M Benoît LUGAND
	M Thierry RESTIF *(donne pouvoir à Mme Annick PERON)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (37 présents / 2 pouvoirs)

Nombre de votants : 39 ; Voix pour : 39 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 18/11/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX

Le Secrétaire de séance,

Signé par : Chrystelle BADOUD
Date : 18/11/2026
Qualité : VP BADOUD C - Secrétaire de Séance

Chrystelle BADOUD